

Réseau Afrique Europe Foi et Justice (AEFJN)

AEFJN, un pont entre l'Afrique et l'Europe

AEFJN est un réseau international basé sur la foi et présent en Afrique et en Europe.

AEFJN promeut la justice économique entre l'Union Européenne et l'Afrique sub-saharienne de sorte que la population d'Afrique puisse aspirer à un avenir meilleur.

www.aefjn.org email:aefjn@aefjn.org

Adresse postale: 174, rue Joseph II—1000 Bruxelles, Belgique

AEFJN s'occupe de l'exploitation de matières premières, de l'accès à des médicaments de qualité, de la souveraineté alimentaire (accaparement de terres), du contrôle des armes légères, des accords commerciaux et du changement climatique.

AEFJN et les APE

- ◇ AEFJN s'inquiète des victimes du système commercial actuel, les Africains.
- ◇ L'action d'AEFJN est orientée vers un système commercial plus juste, orienté vers les personnes, qui contribue à la dignité de chaque être humain, à la réduction de la pauvreté et à une juste distribution de la richesse.
- ◇ AEFJN travaille pour une meilleure transaction à faveur de l'Afrique dans les négociations actuelles des APE.
- ◇ AEFJN est profondément préoccupé que les APE aggraveront la crise agricole actuelle à laquelle les fermiers africains font déjà face et augmenteront la pauvreté.
- ◇ AEFJN croit que les APE proposés n'assurent pas la protection des droits des citoyens ni la souveraineté des états.
- ◇ AEFJN appelle à un partenariat UE-Afrique qui protégera les producteurs africains dans les marchés domestiques et régionaux, inversera la pression pour la libéralisation du commerce, permettra l'espace politique nécessaire et soutiendra les pays africains dans leur poursuite de leurs propres stratégies de développement.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- ◇ Obtenir des informations et les disséminer.
- ◇ Suscitez une prise de conscience dans votre paroisse/communauté locale au sujet des ressources naturelles
- ◇ Impliquez-vous, formez un groupe sur les ressources naturelles ou rejoignez un groupe existant .

POUR EN SAVOIR PLUS:

<http://www.aefjn.org/index.php/commerce-389.html>

<http://www.ecdpm.org/great>

En anglais: www.tralac.org/



Les accords de partenariat économique (APE) minent l'avenir de l'Afrique

Les Accords de Partenariat Economique (APE) sont des accords commerciaux en cours de négociation entre l'Union Européenne et l'Afrique. Les règles contenues dans les APE, comme toute règle qui gouvernent le commerce international actuel et les accords commerciaux, sont faites par les pays riches en Occident, tandis que les pays pauvres en Afrique se les voient imposer. Dans beaucoup de pays africains, le système international de commerce a ôté les moyens d'existence des gens et des communautés et il les appauvrit.

Les APE étaient prévus dans l'Accord de Cotonou, car l'accès unilatéral accordé précédemment dans les Conventions de Lomé n'était plus compatible avec les règles commerciales internationales.

Les APE et le commerce des marchandises

Au Cameroun l'élevage de volailles est une activité réalisée traditionnellement à petite ou moyenne échelle par des fermiers, ou simplement par les particuliers dans leurs parcelles. L'élevage de volailles contribuait au développement économique et plus généralement au bien-être des familles. Des importations massives de morceaux de poulet congelés ont commencé. Comme ils ne pouvaient pas être vendus dans les supermarchés européens, ces morceaux de poulet étaient envoyés à bas prix au Cameroun et ils coûtaient moins cher que les poulets produits localement, ce qui, à son tour, poussa les producteurs locaux hors du marché en les acculant à la faillite.

Avec les APE, les pays africains devront libéraliser le commerce des biens. Ceci signifie que des biens produits localement vont se trouver en compétition avec des biens importés. Ces biens importés proviennent souvent de pays développés, où les producteurs ont la capacité de produire de grandes quantités de biens à bon marché. Il en résulte que des producteurs locaux finiront par se trouver poussés hors du marché.



Les APE minent les possibilités futures de développement des économies africaines

Les APE dans les services

Selon la Commission Européenne, les APE finaux devraient inclure un accord sur le commerce des services. Les services incluent une large gamme d'activités, qui vont de la fourniture d'eau claire et d'énergie, l'éducation, les soins de santé et les télécommunications, à des services commerciaux tels que les opérations bancaires, la comptabilité et les services juridiques.

Il est à noter que l'inclusion de services et autres affaires commerciales, telles que les droits de propriété intellectuelle, n'est pas nécessaire pour qu'un accord commercial soit dans la ligne des règles commerciales internationales de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Un accord portant uniquement sur les biens suffit entièrement pour être compatible avec l'OMC. Cependant, une fois qu'une des deux parties convient d'inclure le commerce des services dans l'accord, ceci doit être fait d'une manière compatible avec l'OMC, ce qui signifie qu'une grande partie du secteur des services nécessite d'être libéralisée.

Ouvrir le secteur des services signifie qu'un pays perd la capacité de limiter les investissements d'entreprises étrangères.

Libéralisation du secteur de la santé



Libéraliser le secteur de la santé rend impossible le contrôle du secteur par l'état.

La libéralisation du secteur de la santé signifie que le secteur public doit entrer en compétition avec le secteur privé. Comme le secteur privé peut payer des honoraires plus élevés, il drainera le personnel médical le plus qualifié du secteur public déjà fragile, affaiblissant donc encore davantage le

système national de santé.

Il y a clairement des intérêts commerciaux derrière le souhait de l'UE de voir libéraliser le secteur de la santé en Afrique. La santé est un des secteurs qui croissent le plus rapidement dans l'économie mondiale. Le bureau de consultance McKinsey a projeté que le marché des soins de santé privés en Afrique atteindrait 21 milliards de dollars par an d'ici 2016.

La privatisation du secteur de la santé est dangereuse car elle en dénie l'accès à ceux qui n'ont pas les moyens de payer. L'expérience de 44 pays à revenu moyen ou bas suggère que des niveaux plus élevés de participation du secteur privé aux soins de santé primaires mènent à des niveaux généraux plus élevés d'exclusion des pauvres du traitement et des soins.

Les APE et les droits de propriété intellectuelle

Au cours des dernières années, l'UE a essayé de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans des accords commerciaux tels que les APE. Des DPI rigides profitent aux monopoles pharmaceutiques et empêchent l'accès aux médicaments génériques.



Dans les pays en développement, où l'assurance-santé est rare et où la plupart des services de santé sont payés comptant, les prix des médicaments sont un facteur crucial pour déterminer le niveau des soins de santé.

La compétition des médicaments génériques pourrait mener à une chute des prix de 40 à 80 %.

Le prix élevé des médicaments affaiblit les systèmes de santé qui sont déjà trop peu financés. Le système actuel de brevets et d'autres formes de protection de la propriété intellectuelle retardent une compétition saine et favorise des prix élevés.

Notre foi nous mène à passer à l'action sur les APE

En tant que chrétiens nous devons mesurer les conséquences du commerce du point de vue du Royaume de Dieu et de sa justice. La loi de l'amour qui est au cœur du christianisme inclut la justice qui prend le parti des pauvres. La doctrine sociale de l'Eglise met les êtres humains au centre de toute politique – le commerce doit être au service des personnes. C'est exactement l'opposé du système actuel où les gens sont contraints de servir les règles et réglementations d'un marché anonyme.

2nd Synode africain - Proposition 17 :

"Les Pères du Synode ont plaidé pour une économie au service des pauvres et ils ont dénoncé fortement un ordre économique injuste qui a mené à la perpétuation de la pauvreté ».